AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3537-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 2 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3537-2026 modifiant le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage et de lotissement à des fins de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, pour :

- modifier toutes les références à l'annexe C du règlement suivant la modification de son titre;
- modifier, ajouter et supprimer des définitions en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog;
- modifier les dispositions concernant les travaux forestiers et les chemins forestiers autorisés dans les milieux humides et leur bande de protection en concordance avec le schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC;
- ajouter des dispositions concernant les travaux autorisés dans les milieux humides en protection ou en utilisation durable ainsi que dans les bandes de protection;
- modifier l'annexe C du Règlement afin de retirer les milieux humides d'intérêt et ajouter les milieux humides en protection, en utilisation durable ou non priorisés.

Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

Ce règlement n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 novembre 2026, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 9 novembre 2026.



Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière